

Rond-point Les Sources de
la Vendée
85 120 LA TARDIERE
Tél : 02 51 69 61 43
info@ccplc.fr

Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie

COMPETENCE AMENAGEMENT

COMPETENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace communautaire:
 - Constitution et gestion de réserves foncières pour l'exercice des compétences communautaires ;
 - Elaboration, suivi, révision du schéma de cohérence territoriale (SCOT), du schéma de secteur, du schéma directeur ;
 - Concertation sur l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme des communes membres de la Communauté de communes
 - Création et gestion de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire : les créations de ZAC destinées à accueillir des constructions à usage économique
 - Exercice du droit de préemption urbain pour l'exercice de ses compétences
 - Etude pour la constitution d'un Pays issu de la loi n°95-1154 du 4 février 1995
 - Actions pour la coordination, l'animation des maîtres d'ouvrage, la gestion, l'évolution des programmes d'actions dans le cadre des dispositifs contractuels de territoire avec le Département, la Région, l'Etat, l'Union européenne et tout autre organisme
- Accueil des gens du voyage :
 - Aménagement entretien et gestion de terrains d'accueil pour les gens du voyage

COMPETENCE LOGEMENT

COMPETENCES OPTIONNELLES

- Politique du logement et cadre de vie :
 - Élaboration du programme local de l'habitat (PLH) et mise en œuvre des actions retenues.
 - Création, gestion d'un observatoire de l'habitat.
 - Actions de soutien en faveur de l'amélioration de l'habitat.
 - Actions de soutien en faveur des primo-accédants (logements anciens)
 - Garantie des emprunts pour le financement, sur le territoire des communes membres : de la construction ou la réhabilitation de logements locatifs sociaux et la construction ou réhabilitation de logements sociaux destinés à l'accession à la propriété des particuliers.
 - Participation au fonds de solidarité logement.

OBSERVATIONS

Le SCOT du Sud Est Vendée a engagé sa procédure d'élaboration en mai 2015. Le syndicat mixte Fontenay Sud Vendée s'est vu transférer cette compétence pour la mise en œuvre de ce document. Il associe les communautés de communes de Vendée Sèvre Autise, du Pays de Fontenay-Vendée et du Pays de la Châtaigneraie.